

MOTION sur la METHANISATION

La Chambre **régionale** d'agriculture de Normandie constate que :

- Les projets de méthanisation en agriculture sont en développement croissant,
- Les agriculteurs montrent un intérêt fort pour la production **d'électricité** ou de biométhane à partir de biogaz,
- La méthanisation représente une voie de diversification qui permet à la fois de traiter les effluents et de consolider notamment les exploitations **d'élevage**,
- Plusieurs projets ont récemment fait face à une opposition des concitoyens / voisins sur leur territoire **d'implantation**,
- Le retour au sol de la matière organique après méthanisation est souvent mis en cause par les opposants aux projets,
- **Les surfaces agricoles concernées par les plans d'épandage de digestat sont en progression.**

La Chambre **régionale** d'agriculture de Normandie demande :

- Que la taille des projets de méthanisation agricole soit cohérente avec le volume de matières premières produites (y compris les cultures intermédiaires) **sur l'exploitation (ou le groupe d'exploitations pour les projets collectifs)**, complétées par des sous-produits/déchets issus du périmètre local ou régional,
- Que soient développées des solutions de rebours afin de pouvoir augmenter **les capacités d'injection de biométhane dans le réseau de gaz.**

La Chambre **régionale** d'agriculture de Normandie propose par ailleurs de communiquer sur la méthanisation en :

- publiant une Foire aux Questions Méthanisation à destination des agriculteurs et des élus, permettant de répondre à une grande partie des interrogations **des concitoyens voisins d'une unité de méthanisation en projet**,
- accompagnant les collectivités locales et les communes, dans le but de faciliter le dialogue entre porteurs de projet et citoyens,
- prescrivant **la mise en place de démarches d'acceptabilité sociétale dans la construction auprès des porteurs de projet et des structures d'accompagnement des projets de méthanisation.**

Enfin, la Chambre régionale d'agriculture de Normandie souhaite répondre à **l'argument d'appauvrissement de la matière organique des sols suite à l'épandage de digestat**, souvent opposé aux porteurs de projets.

- Une synthèse des études publiées sur la réalité du retour au sol de la matière organique après méthanisation, **montre que le retour au sol d'un digestat est équivalent à un fumier ou lisier si on prend en compte le carbone biodisponible (le carbone volatil des lisiers et fumiers n'étant pas disponible pour les plantes)**,
- La production de CIVE se traduit aussi par la production de matière organique en souterrain supplémentaire qui peut venir compenser la dégradation de la matière organique.

Les Chambres d'agriculture de Normandie alertent par ailleurs sur un point de vigilance concernant la qualité des digestats issus de méthaniseurs intégrant des biodéchets déconditionnés. De plus, particulièrement sur les grands projets collectifs de méthanisation, elles soulignent le risque avéré de présence de matières indésirables (métaux lourds, matières médicamenteuses...) et de morceaux de plastiques dans le digestat, venant polluer potentiellement les sols et altérer conséquemment la qualité des cultures.

Fait à Grand Couronne, le 28 juin 2019

Le Président Sébastien WINDSOR

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Sébastien Windsor.